

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 26 FEVRIER 2025**

N°CC2025/020 : TOURISME

**APPROBATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PAYS DE
REVIGNY**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du dix-neuf février deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Membres titulaires :

MM, Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE, Mme Virginie DANIEL [Contrisson], M. Pierre LIOGIER [Laheycourt], M. Didier LAURENT [Laimont], M. Richard SIRI [Mognéville], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzecourt], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, Virginie SANTARINI-GUURLINGER, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUISIER, Yves MILLON, M. Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], M. Roger COLLIGNON [Vassincourt], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

Membres suppléants :

M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi] est représenté par M. Pierre LEPINE, M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain] est représenté par M. Alain HOCHASTRASSER

Étaient excusés :

M. Daniel POIRSON [Couvonges] donne pouvoir à M. Michel BASSET, M. Jean-Jacques WESTRICH [Laheycourt] donne pouvoir à M. Pierre LIOGIER, M. Éric BOUSSELIN, [Laimont], donne pouvoir à M. Didier LAURENT, M. Guy PREVOT [Andernay], M. Stéphane SIMON [Mognéville], Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Christophe MAGINOT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les travaux menés par le Groupe de Travail « Economie - Tourisme – Mobilité »,
Vu l'avis du Bureau,
Vu le projet de Schéma de Développement Touristiques en COPARY joint à la présente délibération,

Aux termes de ses débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ d'adopter le Schéma de Développement Touristique de la COPARY tel que joint à la présente délibération,
- ≈ d'acter sa mise en œuvre à compter de l'année 2025, en autorisant notamment l'inscription budgétaire des actions définies comme prioritaires,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 27 février 2025